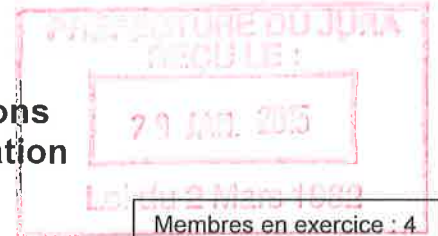




**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 21 janvier 2015



Membres en exercice : 4
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 29/12/2014

Délibération n° B 2015-2

**Convention de mise à disposition de l'Etat d'un officier :
approbation et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe PERNY.

Etaient présents : Messieurs Christophe PERNY, Patrick VIVERGE, Bernard AMIENS, Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 3 juillet 2014, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-11 du 3 juillet 2014, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 2014-29 du 12 novembre 2014 ayant le même objet ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Lors de sa séance du 12 novembre 2014, le Bureau du Conseil d'Administration, par délibération n° 2014-29, a approuvé le principe et les modalités de la mise à disposition de l'Etat de Claude FEUVRIER, Commandant, qui sera promu au grade de Lieutenant-Colonel.

Il occupe un emploi de Chef de Projet mission sécurité civile, auprès de la DGSCGC du ministère de l'intérieur, au service des technologies des systèmes d'information de la sécurité intérieure.

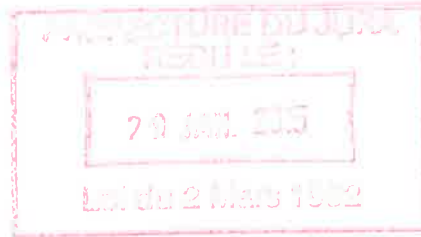
Vous trouverez ci-joint ou en séance le texte final de la convention de mise à disposition qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, sachant que la délibération précitée m'autorisait à signer ladite convention.

Il nous est demandé d'approuver cette version finale et de confirmer ainsi les termes de la délibération précitée.

DECISION N° B 2015-2 DU 21 JANVIER 2015

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la version finale de la convention et confirme les termes de sa délibération n° 2014-29 du 12 novembre 2014.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 29 JAN. 2015
Affiché le - 2 FEV. 2015
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2015



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Christophe PERRIN